

Date de dépôt : 8 décembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. René Desbaillets, Ivan Slatkine, Olivier Sauty, Roger Golay, Fabiano Forte, Gabriel Barrillier, Guy Mettan et Michel Ducret : Pour la création d'une nouvelle route sur le plateau de Montfleury (commune de Satigny)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- *les agrandissements effectifs ou à venir des zones industrielles et artisanales du secteur (ZIBAY, ZITUIL, ZIMOGA, ZIMEYSA);*
- *la saturation permanente de la sortie autoroutière de Vernier qui induit un report de trafic sur la sortie de Bernex;*
- *par incidence, l'augmentation importante de ce trafic dans les villages de Peney, Satigny et Vernier;*
- *l'affectation de ces zones industrielles principalement au secteur secondaire, ce qui engendre un trafic routier important notamment de véhicules lourds;*
- *la provenance principale des travailleurs (Haute-Savoie suivie par le canton de Vaud), ce qui implique l'utilisation quasi incontournable de l'autoroute de contournement pour effectuer le trajet habitation-travail;*
- *l'audition de la commune de Satigny à la commission des travaux qui approuve et soutien cette demande;*
- *le vote unanime du Grand Conseil le 18 septembre 2009 de la pétition 1686 portant sur la réduction des nuisances du trafic routier traversant le village de Satigny,*

invite le Conseil d'Etat

à présenter un projet de route reliant la route de Peney à la route de Satigny à travers le plateau de Montfleury.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'adoption par le Grand Conseil de cette motion est concomitante à celle de la loi n° 10693. Cette dernière ouvre un crédit d'investissement pour la réalisation de deux giratoires et d'une desserte dite « rue de la Maison Carrée » dans la zone de développement industriel et artisanal du Bois-de-Bay. Celle-ci jouxte la zone industrielle de Meyrin et Satigny (ZIMEYSA) élargie, un périmètre identifié par le Plan directeur cantonal 2030 et sur lequel sont projetées la densification et l'extension des actuelles zones industrielles situées sur les communes de Satigny, de Meyrin et de Vernier.

Dans le cadre de cette projection issue du Plan directeur cantonal, plusieurs mesures d'aménagement sont à l'étude : outre la requalification de la route de Peney en avenue urbaine, la création de la route du plateau de Montfleury – un nouveau barreau routier situé entre la route du Mandement et la route de Peney – devra permettre de relier cette dernière à la route de Satigny et d'offrir ainsi une nouvelle desserte de la zone d'activité planifiée. Ce nouveau barreau devra également permettre, dans un second temps et en fonction des résultats de l'étude de faisabilité menée en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), d'offrir au trafic en provenance de la rive gauche et de Haute-Savoie un accès direct à une nouvelle demi-jonction autoroutière à hauteur de la route du Canada, située sur la commune de Vernier.

A noter encore qu'une réorganisation et une mise au gabarit des routes existantes sont à l'étude dans le secteur, notamment dans le cadre du plan directeur de la zone industrielle de Mouille-Galand (ZIMOGA), dont la desserte devra être coordonnée avec celles des zones industrielles de la ZIMEYSA et de la ZIBAT (zone industrielle des Batailles). Une restructuration du réseau routier dans ce périmètre sera nécessaire, car étroitement liée au développement du réseau de mobilité douce, mais aussi à la réalisation des embranchements ferroviaires, conformément aux objectifs de gestion de transport des marchandises inscrits dans le plan directeur cantonal.

Le projet de densification et d'extension de ces zones industrielles tient compte des plans directeurs des trois communes concernées; celui de Vernier a été adopté en 2007, ceux de Meyrin et de Satigny sont encore en cours. La création d'une nouvelle route semblable à celle exprimée dans la présente motion s'effectuerait en concertation avec les communes impliquées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER